



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE MUNICIPAL ABROGEANT L'ARRETE N° 221005 DU 02/10/2022 ET L'ARRETE
MODIFICATIF N° 231110 DU 09/11/2023 ET PORTANT NOUVELLE AUTORISATION
DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE HAUTE DE LA PLACE DE GAULLE POUR
LA SAISON ESTIVALE 2024

MODIFICATIF N°1

N° : **240832**

DATE D'AFFICHAGE : **27 AOUT 2024**

Monsieur le Maire de la Commune de Beaulieu-sur-Mer,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de la route,
Vu le code pénal et notamment son article R610-5,
Vu l'arrêté municipal n°240722 du 11 juillet 2024,

Considérant qu'il a été décidé, afin de concilier le développement économique et la piétonnisation autour du kiosque à musique, d'abroger l'arrêté n°221005 du 05 octobre 2022 modifié et d'autoriser jusqu'au 1^{er} septembre 2024, tous les jours de la semaine, le stationnement des véhicules sur la partie haute de la place de Gaulle, autour du kiosque à musique.

Considérant qu'il convient de proroger, dans l'intérêt public, cet arrêté municipal jusqu'au 20 décembre 2024.

ARRETE

Article 1^{er} – L'article 3 de l'arrêté municipal n°240722 du 11 juillet 2024 est modifié comme suit : « Les dispositions de l'article 2 du présent arrêté sont consenties du 02 septembre au 20 décembre 2024.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°240722 du 11 juillet 2024 restent inchangées.



Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours juridictionnel auprès du Tribunal Administratif de Nice sis 18, avenue des Fleurs à NICE (06000), dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer, Monsieur le Chef de Police de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beaulieu sur Mer, le **27 AOUT 2024**

Le Maire,
Roger ROUX



RR